



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE ET LIGNIÈRES

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **17 JUIN 2019**, il est procédé **du mardi 3 septembre au jeudi 3 octobre 2019 inclus**, soit pendant trente et un jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la SAS La Brise Picarde en vue d'exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs (Type : Vestas V100 – Hauteur maximale : 145 mètres – Puissance nominale : 2 MW) et un poste de livraison sur le territoire des communes de LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE et LIGNIÈRES.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies de LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE et LIGNIÈRES, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures), ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de LIGNIÈRES (80500), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr), en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme

(<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Erich LECLERCQ, commandant de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il se tient à la disposition du public :

- à la mairie de **LIGNIÈRES** :

- le mardi 3 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 14 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 3 octobre 2019, de 15 heures à 18 heures ;

- à la mairie de **LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE** :

- le mercredi 18 septembre 2019, de 14 heures à 17 heures ;
- le vendredi 27 septembre 2019, de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies de LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE et LIGNIÈRES ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

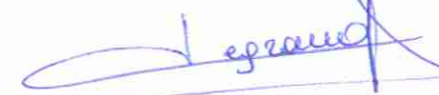
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS La Brise Picarde, représentée par son président, et dont le siège social est sis 21 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE, LIGNIÈRES, ANDECHY, ARMANCOURT, ARVILLERS, ASSAINVILLERS, AYENCOURT, BECQUIGNY, BOUSSICOURT, BUS-LA-MÉSIÈRE, COURTEMANCHE, DANCOURT-POPINCOURT, DAVENESCOURT, L'ÉCHELLE-SAINT-AURIN, ERCHES, ÉTELFAY, FAVEROLLES, FESCAMPS, FIGNIÈRES GRATIBUS, GRIVILLERS, GUERBIGNY, MARQUIVILLERS, MONTDIDIER, PIENNES-ONVILLERS, REMAUGIES, ROLLOT, RUBESCOURT, TILLOLOY, WARSY, LE FRESTOY-VAUX (60) et BOULOGNE-LA-GRASSE (60).

La décision de délivrer ou non l'autorisation unique est prise par la préfète de la Somme.

Amiens, le **17 JUIN 2019**

Pour la préfète et par délégation,  
l'attachée, cheffe de bureau



Brigitte LEGRAND